TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du vendredi 13 mai 1898* — Présidence de M. Waldemar LEFEBVRE, président. — L'AFFAIRE MASUREL ET VALCKE. LA COMPAGNIE DU NORD, ALFRED MOTTE ET CIE, ISAAC HOLDEN ET FILS. — JUGEMENT. — Le Tribunal déclare responsables Valcke, mettant hors de cause les autres défendeurs. Il se base sur les considérations suivantes :

Masurel a traité pour un prix fixe à forfait avec Valcke du transport des 409 balles de laines des gares de Croix et Roubaix-Wattrelos à New York. Puis il donne ordre à Motte et Holden de remettre respectivement leur lot de balles à disposition de Valcke. Les 26, 27 avril 1897, Valcke prend livraison chez les dépositaires de Masurel. Le 28 avril il fait l'expédition et la lettre de voiture, dressée par lui, comprend la totalité des balles. Le fer mai l'agent de Valcke, à Anvers, signale à ce dernier le manquant; Masurel n'en est pas avisé.

Dès lors il apparaît certain que Valcke a bien reçu les balles de Motte et Holden. Sa propre lettre de voiture en fait foi.

Quant à la Compagnie du Nord, sans rechercher si la demande introduite contre elle est recevable, le jugement la déclare mal fondée. En effet Valcke a pris livraison sur des embranchements particuliers sans que la vérification des balles ait été faite et même sans qu'elle ait été demandée au chemin de fer. Dès lors, par application de la Convention de Berne qui réglementait le transport, faute de pesage et vérification par la Compagnie du Nord, celle-ci ne peut se voir opposer les énonciations de la lettre de voiture ni réclamer les quantités que cette lettre énonce.

En vain Valcke voudrait retourner cette exception à Masurel. Il y a eu au regard de ce dernier un forfait. D'autre part Valcke a signé lettres de voiture et connaissements, *mentionnant les 409 balles, déchargeant par sa propre faute Motte et Holden de toute responsabilité.* C'était à lui, Valcke, de prendre ses précautions pour se conserver un recours contre lesdits Motte et Holden.

C'est encore par une faute lourde de Valcke que la Compagnie du Nord n'a pas non plus de responsabilité. Il devait, ce qu'il n'a pas fait, demander au Nord et même *de mettre en de heure de faire la vérification et le pesage* des balles.

Enfin Valcke a en tort de ne pas prévenir Masurel du manquant quand, le fer mai, il le connaissait déjà par son agent d'Anvers.

Pour ces motifs, Valcke est condamné à payer à Masurel 4.668 fr. 80 cent., prix des balles perdues et les dépens.

La Compagnie du Nord, Motte et Holden sont déchargés de toute responsabilité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 14 mai 1898

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

L'audience d'aujourd'hui a été d'une longueur exceptionnelle : commencée à midi précis, elle s'est terminée *vers sept heures moins un quart. C'est dire quel grand* nombre d'inculpés ont tour à tour défilé devant le Tribunal. Comme il y avait pas mal d'affaires politiques, la salle réservée au public était comble : rarement nous avions vu pareille affluence d'auditeurs.

ÉCHO DES ÉLECTIONS
INCIDENTS MULTIPLES SCÈNES DE DÉSORDRE
à Roubaix
UNE BAGARRE RUE DES FILATURES
Un cortège d'ouvriers et un vieillard odieusement attaqués

La scène qui s'est passée mardi dernier dans la rue des Filatures et qui s'est continuée dans les rues avoisinantes amène quatre prévenus sur les bancs de la correctionnelle : Victor Dubois, 25 ans, tisserand à Roubaix, demeurant rue St-André, 32, cet individu qui est actuellement sous les verrous, est mal noté : violent, ivrogne, fait le commissaire de police, et cumule pour ses titres déjà avancés, il a déjà une condamnation à son casier judiciaire.

Leonard Dubois, 26 ans, tisserand, rue des Fossés, cour Lacroix, qui lui, n'a rien à envier à son frère pour le casier judiciaire : 4 condamnations pour coups, violences, bris de clôture, rébellion.

Louis Geloen, 21 ans, tisserand, à Roubaix, rue des Longues-Haies, cour Watteau, 2; et Charles Degeteere, 20 ans, tisserand, même domicile, Belge d'origine.

Ces trois derniers ont été laissés en liberté provisoire par M. le Procureur de la République lorsqu'ils ont été amenés devant lui.

M. le Président donne leur fait connaître les charges relevées contre eux; ils sont prévenus: 1° tous quatre, d'avoir frappé des coups à Edouard Goethals, Ernest Maes et Louis Pauweis; 2° Victor Dubois seul d'avoir en outre outragé les agents de police et d'avoir frappé la femme *Laby; 3° tous quatre d'avoir été les auteurs d'un tapage injurieux, et d'avoir été trouvés en état d'ivresse manifeste.*

Interrogés, ils nient tous, excepté Geloen qui reconnaît avoir rendu un coup de poing que lui avait été porté.

Les témoins étaient au nombre de sept.

Julienne Laby, soigneuse, rue des Longues Haies, 87, dépose la première : le 10 mai, vers 6 heures du soir, elle allait, avec un groupe d'environ dix jeunes gens et jeunes filles, porter un bouquet et un bouquet d'art à M. Mondeau, un ouvrier de chez M. Motte, demeurant rue du Tilleul, et qui venait d'être médaillé pour ses longs services dans la même usine. Un vieillard les précédait avec un bouquet, une autre personne avec un drapeau tricolore.

Lorsqu'ils parvinrent au coin de la rue des Filatures et de la rue des Longues-Haies, une bande d'individus surgit, criant : « Vive la Révolution ! Vive l'anarchie ! A mort les bourgeois ! On va faire sauter la boîte ! » On frappa sur le vieillard, lui arrachant le bouquet qui fut piétiné et complètement abîmé. Mme Laby se précipita sur Dubois qui essayait de saisir le drapeau, tui disant que c'était lâche de battre ainsi un vieillard; il la saisit par les cheveux, la souffleta, disant : « Tais-toi la chance de n'être pas un homme ! » C'est tout ce qu'elle a vu, puis les agresseurs se sont refugiés dans un cabaret.

M. le Président admoneste sévèrement les prévenus : « Est-ce que vous croyez donc être maîtres de la rue, les socialistes ? dit-il, vous ne pouvez donc pas respecter le drapeau ! »

M. Edouard Goethals est le vieillard ainsi frappé : il est âgé de 74 ans, et vient déposer la tête recouverte de bandages. Il raconte également qu'il allait porter un bouquet à M. Mondeau : Victor Dubois l'a saisi, jeté à terre ; tout à coup il s'est vite fait qu'il n'a pas eu le temps d'en voir davantage.

Le certificat médical constate que M. Goethaels porte des traces d'une forte blessure, et qu'en outre à l'épaule gauche il a ressenti une si forte contusion qu'il ne peut actuellement bouger le bras.

M. Maes, chaudronnier de M. Motte, a vu les combattants chercher à s'emparer du drapeau : on était cerné par toute cette bande, dit-il, je n'ai pu rien remarquer.

D. Avez-vous été frappé ? — R. Non.

C'est le tour de Louis Pauweis, 37 ans, électricien chez M. Motte; un grand roux (c'est Degeteere) s'est jeté sur lui, s'écriant : « *Tu m'as !... des coups ce matin... attends un peu,* » puis il s'est précipité pour essayer de prendre le drapeau, mais il ne l'a pas frappé.

Celui-ci portait le brassard. Charles Vionne, n'a rien remarqué, car il a aussitôt quitté la bagarre de la lutte pour mettre en sûreté l'objet d'art qu'il portait.

Voici maintenant les agents Minet et Dandumez : ce sont eux qui, attirés par le rassemblement et les cris : au secours, se sont mis à la recherche des agresseurs. Ils ont retrouvé Dubois Victor dans un estaminet de la rue St-André et qui, à leur approche, se mit à les injurier, les traitant de cochons et de fainéants.

D. Les prévenus étaient-ils ivres ? — R. Non. Ils étaient seulement surexcités.

L'agent Dandumez parle également de Léonard Dubois qu'il a vu, dit-il, sur le lieu de la bagarre. Il est intervenu violemment par ceux qui s'écrie : « Ce n'est pas vrai, vous mentez, je n'étais pas là, etc. » On a toutes les peines du monde à le faire taire.

Me Parmentier présente la défense de Degeteere. Son client, dit-il, n'a rien fait ; on ne peut même pas relever contre lui le tapage injurieux, car il fait, d'après la jurisprudence, que les personnes soient directement visées et insultées, pour qu'il soit punissable.

Après quelques instants de délibération, le Tribunal condamne :

Victor Dubois à 2 mois de prison pour coups à Edouard Goethals et à la femme Laby, ainsi que pour outrages aux agents.

Louis Geloen en 8 jours de la même peine pour coups à Goethals.

Leonard Dubois et Charles Degeteere bénéficient du doute, les témoins n'ayant rien vu de précis à leur égard, et sont acquittés.

Le Tribunal ne retient contre aucun des prévenus les contraventions de tapage injurieux et d'ivresse.

Les exploits des partisans de Jules Guesde

Dans la nuit du 8 au 9 mai, une bagarre s'est produite rue de Condé, entre des partisans d'Eugène Motte et des électeurs de Jules Guesde, devant le cabaret tenu par M. Achille Lens.

Cette bagarre amène deux collectivistes sur les bancs de la correctionnelle, Adolphe Dugès, 33 ans, rattacheur, rue d'Alsace, cour Dujardin, n° 3, et Henri Taccoen, 45 ans, tisserand, demeurant au n° 5 de la même cour, sous la prévention de coups et blessures, de bris de clôture et de vol.

Aussitôt l'appel de la cause, Me Parmentier, avocat, s'avance à la barre, et demande au Tribunal une remise: il n'a été chargé qu'hier de la défense des prévenus; et les parents lui ont indiqué un certain nombre de témoins à décharge à faire entendre.

M. le Président. — Nous ne siégeons plus que vendredi prochain, c'est bien loin ; cela prolongera la détention préventive.

Me Parmentier. — Peu importe, car le Tribunal pourrait mettre mes clients en liberté provisoire.

M. le Président. — Cela est impossible : l'affaire est trop grave; ils sont mal notés et même un d'eux a déjà été condamné; on ne peut, dans ces conditions, leur accorder une telle faveur. Voulez-vous renvoyer l'affaire devant la deuxième Chambre pour lundi prochain ?

Me Parmentier. — Comme il plaira au Tribunal.

En conséquence, le Tribunal confirme le mandat de dépôt et considère l'affaire comme non appelée.

C'est donc demain lundi que seront jugés Dugès et Taccoen.

La bagarre de la Grande-Rue

Nos lecteurs se rappellent que l'on avait renvoyé samedi le jugement de Victor Verheggen, un jeune homme de 19 ans, inculpé de bris de clôture au café Leveugle, Grande-Rue, et cela pour entendre un nouveau témoin, Mlle Eugénie Dumortier.

La jeune fille a été très formelle dans sa déposition : elle allait, a-t-elle déclaré, avec ses compagnes porter un bouquet à M. Eugène Motte, mardi, vers deux heures de l'après-midi; un groupe de jeunes gens que cette manifestation exaspérait sans doute les frappa; elle a parfaitement vu Verheggen menacer M. Leveugle de lui donner un coup de poing, et, en colère de ce que celui-ci ne lui répondait pas, briser la glace de la devanture.

A cela Verheggen se contente de répondre : « Ce n'est pas vrai. »

Il est condamné à 10 jours de prison; mais, comme il est bien noté, le Tribunal lui fait application de la loi Bérenger.

Après la bagarre de la Grande-Rue

Quelques instants après cette scène, vers deux heures et demie, l'agent Marissal venait, envoyé par M. le commissaire, pour ouvrir une enquête relativement à ces bris de clôture.

Il trouva devant le café de M. Leveugle un grand rassemblement : il voulut disperser la foule. Un individu, Edouard Samain, refusa de circuler : « Je ne bougerai pas, » dit-il à l'agent. Celui-ci l'entraîna vers la rue d'Avelghem pour le conduire au poste : « Je te connais, continua-t-il, et je te tuerai. »

M. Squivez fit escorter l'agent : *à ce moment un ami du prévenu, Wauters, s'approcha de lui, et lui dit : « Tiens toi tranquille, je suis là avec mon couteau », et* les deux crièrent : Vive l'anarchie !

Wauters qui avait, en effet, tiré son couteau, fut également arrêté ; il sera poursuivi ultérieurement.

Quant à Edouard Samain, qui est âgé de 28 ans, repris de justice, dont le casier judiciaire est chargé de quatre ou cinq condamnations, il s'entend infliger quinze jours de prison.

Stupide plaisanterie

Henri Oudart, 41 ans, journalier, qui n'était que de passage à Roubaix, n'en avait pas moins pris les mœurs de ses amis politiques.

Le 10 mai, vers 3 heures de l'après-midi, rue Buffon, voyant passer des jeunes filles qui allaient fêter M. Eugène Motte, il fit des gestes grossiers, en leur criant : « Voilà pour toi, las de g...., et pour toi Eugène Motte. »

Cet individu, qui n'a ni domicile fixe ni moyens d'existence, est poursuivi à la fois pour vagabondage et pour *outrage public à la pudeur : il est condamné à un mois* de prison.

POUR FAIRE VOTER LES AUTRES. — Carlos Delattre est un ivrogne invétéré; sur la Grande-Place de Tourcoing, alors qu'il avait encore bu, il voulait à toutes forces faire voter pour les socialistes, lui qui ne peut même *pas voter, remarque* M. le Président, et il injuriait ceux qui refusaient.

Comme l'agent Valcke, attiré par le rassemblement, se préparait à le conduire au violon, il lui déclara tout son chapelet de gros mots.

Un mois de prison pour outrages et pour ivresse en récidive correctionnelle.

CE QUE COÛTE UN FAUX SERMENT. — Adolphe Tremmery, un ancien boulanger de Lille, est un plaideur malhonnête; déjà condamné plusieurs fois, puis réhabilité, il a été incriminé plusieurs fois de faux et d'escroquerie, mais une ordonnance de non-lieu est intervenue en sa faveur.

Une autre fois, la rumeur publique l'accusa d'avoir *empoisonné un vieillard qui demeurait chez lui et qui* lui laissait une centaine de mille francs, mais l'affaire n'a pas été plus loin.

Cette fois, il comparaît sous l'inculpation de faux serment.

Voici les faits : Mlle Cavrois, marchande d'étoffes à Cambrai, l'assignait devant M. le juge de paix en paiement *de commandes de marchandises par elle livrées.* Comme elle n'avait pas de preuves, elle lui déféra le serment; il jura que ni lui ni sa femme n'avaient acheté de marchandises à Mlle Cavrois, et celle-ci perdit son procès.

Mais toute médaille a ses revers. Un beau jour, Mlle Cavrois retrouva la lettre écrite et signée de la main de Tremmery, et par laquelle il lui commandait les fournitures en question.

Plainte fut portée au Parquet et Adolphe Tremmery est condamné à six mois de prison.

CONTRE LES AGENTS. — Le garde Leruste, de Tourcoing, avait fait une enquête sur une scène de tapage, qu'on voulait dire que le sieur André Hovine, âgé de 57 ans, battait sa femme : *il alla voir ce qui se passait.* L'individu fournit sa colère contre l'agent : « Ah ! tu vas me conduire chez le commissaire, dit-il, vaurien, fainéant, c'est encore pour mentir. Si tu étais en Belgique je te tuerais. »

Coût : 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

UN AMATEUR DE JAMBON. — Camille Lecluyse, 24 ans, *ouvrier agricoler, à Hallain, avait aidé M. Jules Haquette* à mettre fumer des jambons. Il est ensuite allé les dégendre, et les a cachés dans un champ de seigle où ils ont été retrouvés.

C'est sa veste qui l'a trahie, car les jambons y ont laissé des traces de graisse, et M. le Président, qui se le fait apporter et la porte à son nez, constate fort bien qu'elle sent le jambon fumé.

Malgré ses dénégations, Camille Lecluyse est condamné à 2 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Quatre mois de prison à Palmyre Tricot, qui, le 7 mai, est partie de chez M. Bons-meubert, cabaretier à Roubaix, emportant des literies et des ustensiles de ménage.

Edouard Brisors, 18 ans, manœuvre à Roubaix, a volé une somme de 50 fr. aux époux Libbens, cabaretiers, rue Duguesclin, 19, chez qui il logeait depuis huit jours. Deux mois de prison.

Marie Degroote, 31 ans, lessiveuse à Roucq, pour avoir dit au garde Ferret, du Buisson-Foar, le mot qui illustra Cambronne, attrape 8 jours de prison et 5 fr. d'amende : elle était en complet état d'ivresse.

Jean-Baptiste Coussemant, 30 ans, journalier à Ascq, outrages et rébellion envers le garde Mulhez, 15 jours de prison. — Léon Rousse, 28 ans, tisserand à Wattrelos, au Petit Paris, 16 francs d'amende, pour bris de clôture chez Jean Salembier, tisserand à Wattrelos. — Emile Fouré, 19 ans, ouvrier papetier à Bousbecque, coups à Jean Baptiste Dille, charpentier, le 3 avril, 6 jours de prison.

Jean-Baptiste Lorthioir, 22 ans, et Anatole Lethuy, 33 ans, tous deux tisserands à Leers, inculpés d'avoir, le 13 avril, porté des coups à J.-B. Nys, cabaretier, sont acquittés.

Un mois et 300 fr. d'amende à Emile Debarbaye, 18 ans, journalier à Roubaix, rue Wales; 15 jours et 300 fr. d'amende à Pierre Barbet, 19 ans, teinturier, rue des Anges, cour Lagre, pour fraude.

— Eulalie Vanderbergue, veuve Brassart, 16 francs d'amende pour infraction à la loi sur les logements insalubres.

— Un agent d'affaires de Roubaix, Louis Crin, 34 ans, demeurant rue de l'Avenir, et dernièrement rue Jacquart, inculpé d'abus de confiance au préjudice d'un de ses clients, est acquitté.

— Nous avons dit, dans notre dernier compte-rendu des tribunaux, qu'une écolière de onze ans, Stéphanie Spen, demeurant rue de la Fonderie, à Tourcoing, avait été condamnée vendredi par le Tribunal correctionnel de Lille, pour vol d'une somme de soixante-dix centimes, au préjudice d'une voisine.

La mère de l'enfant nous prie de dire que, contrairement à ce qui a été dit, c'est la première fois que celle-ci comparaît devant les tribunaux.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 14 mai

Présidence de M. le conseiller du BARGNO DE LE COET
Ministère public : M. WAROT, substitut du procureur général

1re affaire. — **Incendie à la Madeleine-lez Lille**

MM. Couzet et Fourment possèdent à la Madeleine, pour les besoins de leur industrie, un terrain sur lequel se trouvent une maison habitée par un concierge et divers magasins. Le concierge avait recueilli chez lui Henriette-Victorine-Augustine Henaux, âgée de 12 ans.

Quatre incendies successifs ayant éclaté dans les ateliers et magasins, les soupçons se portèrent sur cette enfant qui avoua sa culpabilité.

Elle reconnut que, le 28 novembre 1897, s'étant rendue dans le magasin le plus rapproché des bureaux, elle avait mis le feu avec une allumette à des balles de déchets. Le magasin et les marchandises furent détruits.

Le 25 décembre dans l'après-midi, elle mit encore le feu à des déchets de fil dans un atelier dont elle causa la destruction. Le 14 février 1898, elle enflamma une balle de déchets dans l'atelier qu'elle avait déjà incendié le 28 novembre. Enfin, le 6 mars, elle imbiba de pétrole et alluma la paille d'un poulailler adossé à la maison du concierge.

Le préjudice, résultant des divers incendies, a dépassé 27.000 francs. Il était assuré à la Compagnie l'*Espérance* qui refusa de payer, puis transigea en versant 3,000 fr.

L'accusée déclare avoir mis le feu pour se venger de ce qu'on la grondait et de ce qu'on la laissait seule à la maison.

Henriette Henaux est acquittée, mais envoyée en correction jusqu'à vingt ans.

Défenseur : Me Dupont fils.

2e affaire. — **Faux et détournements à l'Olympique**

L'accusé Pierre Caminade, âgé de 28 ans, est entré le 1er octobre 1895, comme commis, chez le percepteur des contributions directes à Fourmies, avec appointements de 2 000 francs par an, et a été congédié, pour inconduite, en mars 1897.

Le 30 de ce même mois, il a fait savoir à son ancien patron qu'il avait commis à son préjudice des détournements et lui en a exprimé ses regrets.

En effet, du 2 avril 1895 jusqu'à son renvoi, il a détourné 11.356 fr. 57 et dissipé cette somme. Pour commettre ses détournements, après avoir donné au contribuable une quittance exacte de la somme versée, il inscrivait sur le registre à souches de la perception une somme inférieure et s'appropriait la différence. Parfois il devait une quittance non détachée du registre et conservait l'intégralité de la somme.

Dans le but de masquer le déficit, il inscrivait des dépenses fictives au compte des communes sur le registre récapitulatif de la perception.

Caminade est condamné à trois ans de prison et à cent francs d'amende.

Défenseur : Me Pasqual fils, du barreau d'Avesnes.

Chronique électorale

TOURCOING

UNE RÉUNION DE M. ALBERT MASUREL
A NEUVILLE
M. Masurel acclamé avec enthousiasme par 400 électeurs

Samedi soir une réunion importante a eu lieu à Neuville, dans une salle de l'ancienne fabrique de houtchouc de M. Masure-Debucquois. Le fond de la salle, dans laquelle avaient pris place quatre cents électeurs, était orné d'un faisceau de drapeaux tricolores.

C'est M. Lepoutre, conseiller municipal, qui a présidé cette réunion.

En ouvrant cette séance, dit-il, je tiens à remercier les électeurs de la majorité qu'ils ont donnée à M. Albert Masurel au premier tour de scrutin : j'ai la conviction *que son nom sortira victorieux des urnes au* second tour. Nous remporterons ici le même brillant succès qui a fait l'honneur et la joie de Roubaix. Nous aurons ainsi contribué à la prospérité de la France et de la République.

Ces paroles sont chaleureusement applaudies et des acclamations prolongées saluent M. Albert Masurel, quand le sympathique candidat apparaît à la tribune.

M. Masurel s'est exprimé ainsi :

« Je reviens avec plaisir à Neuville, car je me souviens de l'excellent accueil que j'y ai reçu la première fois.

» Si vous me voyez de nouveau parmi vous, c'est que j'ai tenu à vous dire moi-même que je remonte sur la brèche.

« Je remercie vivement les électeurs qui, en m'accordant leurs suffrages, ont voté pour une République sage, honnête, et de progrès social. (Applaudissements.)

« Ces suffrages, ce sont ceux émis par des hommes qui ont accompli leur devoir d'électeur en toute conscience et en toute indépendance. Je n'ai pas été, moi, les solliciter près des « pots au bure » de Bruxelles. (Rires.)

» Messieurs, je tiens à vous dire un mot de M. le Maire de Neuville. (Une voix : « Son frère vote à Mont-à-Leux ».) En vérité, M. le Maire n'est pas conséquent avec lui-même : il porte un cierge à la procession, ce que je ne fais pas, puis il va déposer dans l'urne un bulletin pour un candidat notoirement antireligieux.

» J'ai déjà, devant vous, poursuit M. Masurel, développé mon programme et exposé les réformes que *j'entends poursuivre, je n'ai donc pas besoin d'y* revenir. Je voudrais aujourd'hui vous parler d'un événement considérable qui s'est produit depuis ma dernière visite à Neuville : je veux parler de l'élection de Roubaix.

» Vous avez pu vous convaincre de ce que peut l'union de tous les bons patriotes, de cette union qui a amené l'écrasement du collectivisme.

» La question se pose de la même façon à Tourcoing, vous le savez. La parole est aux électeurs. Vous réfléchirez qu'en votant vous remplissez un devoir civique. A vous de faire votre devoir et je *remplirai le mien.* »

Vives acclamations, cris répétés de : Vive Masurel !

M. Herbaux-Delécaille s'est levé à son tour : « Les paroles que vient de prononcer M. Masurel — a-t-il dit — sont l'expression de la vérité. Le citoyen Davrainge abandonne sa place à M. Dron, qui devient aujourd'hui le candidat des socialistes. C'est donc la lutte entre le drapeau tricolore et la loque rouge.

» Le drapeau tricolore ! Qui de vous n'a pas servi sous ses couleurs ? Qui de vous n'a pas eu un fils, un père, un parent tué pour la Patrie, soit en 870, soit dans les guerres plus récentes aux colonies ?

» Les électeurs de Neuville s'en rappelleront et ils feront bonne justice de ces théories internationalistes en assurant le triomphe de M. Masurel ! » (Oui, oui, vive Masurel, bravos prolongés).

Un partisan de M. Masurel qui a pris une part active aux diverses réunions s'est ensuite exprimé à peu près en ces termes :

« Messieurs, c'est avec un véritable plaisir que je reviens au milieu de vous. Pour la seconde fois, ici, il m'est donné de défendre cette politique si sage et si loyale à laquelle le pays a déjà répondu, le 8 mai, par un acquiescement.

» Et nous voyons chez nous un soi-disant républicain mettre sa main dans celle d'un homme qui ne rêve que le bombardement général.

» Un devoir s'impose, social, je dirai même national. Quand on voit ce pacte conclu, on en arrive à ce résultat : que cette politique n'inspire que du dégoût.

» Avant tout, on doit savoir où l'on va. Nous avons un candidat qui aujourd'hui — c'est un fait avéré — s'est allié aux collectivistes, qui se cramponne à son siège de député et qui, pour le conserver, fait toutes les bassesses et toutes les compromissions.

» Représenter son pays est certes une superbe chose. C'est une mission noble et grandiose.

» Maintenant que nous connaissons nos ennemis allons-nous rester dans la torpeur ! Neuville est une population d'honnêtes gens, qui veulent voir la France reprendre sa prépondérance parmi les nations de l'Europe.

» Le radicalisme, le collectivisme et l'internationalisme sont incarnés dans la personne de M. Dron.

» Le collectivisme, vous avez vu ce qu'il a été à la Chambre : vous avez vu ce qu'a fait le chef du parti, Jules Guesde.

» Jules Guesde s'était présenté avec un programme appelé programme de Lyon : quelles réformes a-t-il apportées ? Aucune. C'est une comète qui s'est vite éclipsée.

» Il y a dans la salle — poursuit l'orateur — des personnes qui font la besogne d'aller rapporter à M. Dron tout ce que j'ai dit. En bien ! qu'elles y aillent ! M. Dron aura, j'espère, la franchise de constater que je dis la vérité ! (Bravos.)

» Le programme de M. Masurel ne mesure pas 1 m. 50 comme celui des collectivistes. Il se borne à quelques revendications justes basées sur la bonne foi.

» Il y a entre autres cette réforme qui consiste en la création des caisses de retraites pour laquelle M. Eugène Motte trouvera en M. Masurel un collaborateur, car c'est une question d'humanité et de justice.

» De plus, M. Masurel ne dépensera pas son temps en interpellations oiseuses comme l'a fait M. Dron : il se consacrera entièrement à la poursuite des réformes qu'il vous promet.

» M. Dron vient aujourd'hui se targuer d'avoir fait voter des lois démocratiques. Qu'a-t-il fait, je vous le demande ? Un député qui agit de la sorte ne mérite pas qu'on lui renouvelle son mandat.

» Il est un point important dans cette élection, c'est la question patriotique.

» Quand on attaque la patrie, nous nous levons. La France a subi bien des heures noires, mais jamais elle n'a failli.

» Rentrez dans vos cœurs et vous reconnaîtrez que la véritable voie, c'est la ligne droite. Il faut une politique franche, honnête, qui ne connaisse point les ambiguïtés. Il faut nous débarrasser du parasite qu'est M. Dron.

« En passant devant le monument des soldats, je me suis souvenu des paroles patriotiques qui avaient été prononcées à son inauguration par un homme dont le souvenir nous est cher.

» Oui, Messieurs, votre ennemi c'est le radicalisme-collectiviste. Nous devons le combattre sous les plis du drapeau tricolore qui est notre gloire et notre espérance. Saluons le au cri de vive la France, vive la République ! »

De chaleureux applaudissements couvrent ces paroles et la réunion prend fin au chant de la *Marseillaise* et aux cris de : Vive Masurel !

PETITE CORRESPONDANCE

A un père de famille patriote. — C'est pour empêcher les jeunes gens ayant subi leurs examens dans d'autres départements d'arriver avant ceux les ayant passés à Lille, que la commission a agi ainsi. Vous savez que, dans certains départements, les examens sont beaucoup plus faciles que dans le Nord.

Concerts & Spectacles

Les concerts publics d'été. — Voici le programme du concert qui sera donné, dimanche 15 mai, de 5 à 7 heures, par la Grande Harmonie, au parc de Barbieux :

Première partie : 1. Allegro militaire, XXX; 2. Ballet égyptien, numéros 1, 2, 3 et 4, de Lugini; 3. Hylda, polka pour pistons par M. Moutigny, de Reynaud; 4. Colombine, menuet, de Delahaye.

Première partie. — 1. *Fantaisie sur Babelais, de Gaune* ; 2. Saltarelle pour petite flûte, M. Bolle, de Donjon ; 3. Marche triomphale, de Victor Delannoy ; 4. Amourette, valse, de Gangl.

Au Grand cirque français. — La troupe de M. Vinella, dont les débuts ont été si brillants et qui, au milieu de l'agitation de la période électorale, a poursuivi, avec succès, le cours de ses représentations, continue à multiplier et à varier ses attractions pour rendre ses soirées intéressantes.

Samedi soir, le public trop peu nombreux qui assistait à la représentation a applaudi avec entrain tous les numéros du programme, qui ont d'ailleurs été exécutés avec le brio et l'imperturbable assurance que tous les artistes déploient dans leurs exercices.

Toujours très remarquées et très favorablement appréciées les divers travaux équestres de Miss Bella et M. Francesco, de M. Corbini avec ses chevaux sauteurs et de Mlle Antoinette Gontard.

On ne se lasse pas non plus d'admirer la belle méthode de M. Vinella qui excelle à présenter ses chevaux dressés en liberté. La gracieuse petite écuyère Mlle Amanda obtient aussi un grand succès avec son charmant poney pur sang.

Rappelons aussi la famille de Consoli, les « rois du tapis » et Miss Léa et M. Nilo dans leurs exercices aériens, qui continuent à soulever d'enthousiastes applaudissements.

Nous devons encore signaler les clowns Euler, Moravia et Lionnel et l'Auguste Jacobi dont les excentricités font la joie des enfants et même des grandes personnes.

Mlle Claire Gontard reste toujours l'équilibriste élégante et audacieuse dont les exercices provoquent tous les jours l'admiration et les bravos du public.

Le ballet et la pantomime finale complètent agréablement ces représentations dont l'intérêt ne faiblit pas et dont le succès va s'affirmant de plus en plus pendant les quelques jours que la troupe du Grand Cirque Français va encore passer à Roubaix.

Nous avons réservé pour la fin la grande attraction actuelle, « Hascker and Lester », des Folies-Bergères de Paris, les plus forts cyclistes du monde entier, engagés pour quelques représentations seulement. Leurs exercices sont merveilleux et d'une audace qui émeut les plus impassibles ; leur succès a été éclatant ; le public a multiplié les rappels et les bis en leur faveur.

C'est un numéro qui présente un caractère particulier d'inédit et que tout le monde voudra voir.

— Aujourd'hui, dimanche, deux grandes représentations à trois heures et à huit heures et demie.

Continuation des débuts des célèbres *Hascker* and Lester, les plus forts cyclistes du monde entier, sans rivaux, sans concurrence, engagés pour quelques représentations seulement.

A trois heures, grande matinée à moitié prix, à toutes les places, pour les grandes personnes ; les enfants ne paieront que 0.25 centimes à toutes places.

Le soir, à huit heures et demie, grande fête équestre. Prix ordinaires des places.

A la matinée et à la soirée, paraîtront Hascker and Lester les célèbres cyclistes.

Lundi, à huit heures et demie, grande soirée extraordinaire. Prochainement clôture.

Bureaux de location ouverts chez M. Jubé, rue de la Gare, pour toutes les places, et au Café du Cirque pour les pourtours, 1re et 2e galeries.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 16 mai 1898, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Jules QUITTELIER, décédé à Roubaix, le 19 mai 1897, dans sa 21e année. — Et de Mademoiselle Marie QUITTELIER, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1894, dans sa 20e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 16 mai 1898, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Ursmar BRILLANT, employé de la Maison Marie ROGIER, décédé à Roubaix, le 13 mai 1897, dans sa trente-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 mai 1898, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse DEQUEZLAR, décédé accidentellement à St-André-les-Lille, le 9 avril 1898, dans sa trente-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 34939d

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain toutes les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécie la bienfaisance, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées. 2.585

VÉLO en **BOIS** d' « **HICKORY** », cadre sans raccords, Elasticité Extra Solidité garantie. Essai gratuit. *P. LARUE*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425 – 43336

LE GRAND MATCH
au Vélodrome Roubaisien

Les directeurs du team Dunlop et de la Société des tandems électriques à Roubaix. — Galops d'essai de Cordang. — Chronométreur officiel délégué par l'Union Vélocipédique de France. — Résultats de Bordeaux-Paris. — Facilités de communications.

C'est aujourd'hui à trois heures et demie que commencera au Vélodrome de Roubaix le double duel destiné à figurer aux annales glorieuses du sport cycliste et sur lequel l'attention du monde sportif sera fixée en même temps que sur la grande épreuve de Bordeaux-Paris.

Nous avons expliqué ces derniers jours l'énorme intérêt de cette sensationnelle rencontre entre les deux stayers actuellement les deux plus vites du monde et leurs services d'entraînement pour lesquels les puissantes maisons qui les prônent ont tout mis en œuvre dans le but d'assurer leur supériorité.

C'est ainsi qu'un remaniement a été fait à la dernière heure dans la composition du team Dunlop, auquel on a ajouté deux des meilleures équipes de quadruplettes, dont l'action plus rapide que les quintuplettes devra faciliter les démarrages de Cordang.

Les deux directeurs du team Dunlop, MM. J. Burnley et W. Merry, sont venus de Londres tout exprès pour assurer le service d'entraînement de Cordang.

L'administrateur délégué de la Société de tandems électriques Clerc et Pingault, M. Clerc, et l'inventeur Pingault lui-même seront également à Roubaix pour diriger le service de Champion.

On voit que les deux camps sont bien prêts pour la lutte décisive qu'ils vont entreprendre ; la physionomie de la pelouse avec ces directeurs managers et entraîneurs s'empressant autour de leurs poulains respectifs ne manquera pas d'originalité.

***

Avec de pareils préparatifs, et la haute qualité des hommes en présence, il ne peut faire de doute que le match d'aujourd'hui sera un spectacle profondément impressionnant et tel qu'on n'en a point vu sur aucune piste depuis longtemps.

Cordang, arrivé dans la nuit de vendredi à samedi, et Champion, arrivé hier à une heure, paraissent resplendissants de forme et ont une égale confiance dans l'issue de leur match.

Ils ont conscience de l'importance de leur victoire, pour Cordang ce serait la confirmation qu'il est à la fois le premier homme du monde sur les distances moyennes et sur les grandes distances; pour Champion l'affirmation de la haute qualité qu'on lui attribue, en même temps que le triomphe retentissant du système d'entraînement qui l'a amené à sa forme d'aujourd'hui.

Ce serait encore pour Champion, et il disait hier tenir plus à cette considération qu'à toute autre, une revanche éclatante, aux yeux des Roubaisiens, des défaites qu'il a subies ici et qu'il a la rageuse volonté de venger.

***

Cordang s'est livré hier après-midi, à cinq heures, à quelques galops d'essai derrière une quintuplette et une quadruplette : son allure est d'une facilité inouïe ! A une vitesse de 24[25 secondes au tour, il paraît se promener !

Tous les entraîneurs du team Dunlop ont fait une visite au Vélodrome sous la conduite de leurs directeurs : ils forment un ensemble très discipliné, très correct, qui fait vraiment contraste avec l'allure générale des entraîneurs parisiens.

Le voyage de Londres la nuit dernière ne paraît pas les avoir trop fatigués : ils se sont arrêtés longuement devant les tandems électriques qu'ils vont avoir à combattre demain et qui sont peut-être appelés à supprim